



Retour au travail apres un congé parental

Par **sidney**, le **30/03/2009** à **10:40**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte et au terme de mon congé maternité je souhaite prendre un congé parental de 6 mois mais je redoute de perdre mon emploi.

Je suis actuellement embauché dans une entreprise située en Rhône Alpes et mon contrat de travail stipule qu'en cas de besoin je peux être mutée sur une autre agence en France.

Au terme de mon congé je redoute de na pas récupérer mon ancien poste et surtout qu'il n'y est pas de poste disponible en Rhône Alpes et que je sois mutée dans une autre région.

Mon entreprise peut' elle me muter dans une autre région à la fin de mon congé parental ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement